EXCELLER ENSEMBLE

Politique de gestion de l'environnement

La protection de l'environnement faisant partie intégrante des pratiques de gestion d'Aluminerie Alouette Inc., les objectifs et programmes à tous les niveaux de l'organisation doivent refléter cette préoccupation.

Dans cet esprit, et afin d'être reconnue comme citoyen corporatif responsable, la philosophie de l'entreprise repose sur les engagements suivants :

- Satisfaire les diverses obligations de conformité en matière d'environnement, et faire preuve de transparence envers les différentes parties intéressées en faisant rapport de ses résultats.
- Gérer de façon responsable l'ensemble de ses activités en préconisant des méthodes de travail respectueuses de l'environnement et en privilégiant des technologies de traitement efficaces, techniquement et économiquement viables, en accord avec le principe de 3RV (Réduire – Réutiliser – Recycler – Valoriser) et la philosophie de développement durable.
- Adopter une gestion proactive en matière de protection de l'environnement et de prévention de la pollution, et faire tout ce qui est nécessaire et raisonnable pour minimiser les impacts environnementaux significatifs sur le milieu ambiant.
- Évoluer dans une culture d'amélioration continue afin d'optimiser sa performance globale tout en contribuant à la préservation de l'environnement et en minimisant son empreinte environnementale.
- Exercer une surveillance de ses émissions et rejets à la source et un suivi du milieu ambiant.

L'adhérence à la politique environnementale et aux méthodes prescrites par l'entreprise, le respect des lois et règlements, l'adoption de comportements respectueux de l'environnement incombent à tous les travailleurs œuvrant pour l'entreprise.

400, chemin de la Pointe-Noire, C.P. 1650, Sept-Îles (Qc) G4R 5M9, CANADA | **418 964-7000** | **alouette.com**